

Intitulé de l'épreuve : Rédaction d'une note de synthèse - 20/02/2019

Nombre de copies : 1/2

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Comme le précise le Sénat, la "sécurisation du vote par internet est un impératif démocratique". C'est pourquoi la solution proposée, jusqu'à trop risquée, a été abandonnée au dernier moment pour les élections législatives de 2017.

Nous verrons quelles sont les difficultés de mise en place d'un tel vote et nous en analyserons les enjeux.

La mise en place d'une solution de vote électronique est un vrai challenge qui demande de relever plusieurs défis techniques. Cela peut aboutir à un rejet de la solution proposée. Mais nous pourrons comparer la situation de la France aux autres pays.

Une solution de vote électronique par internet entièrement sécurisé est complexe à mettre en œuvre du fait de plusieurs critères. Tout d'abord chaque citoyen vote avec son propre PC qui n'est pas maîtrisé par le système. Il est également nécessaire de sécuriser les serveurs, de proposer une solution de secours en cas de défaillance. Le projet de développement de la solution devra également prévoir de multiples audit, d'assurer que l'architecture retenue ne s'appuie que sur des serveurs en France et qu'aucune altération des données n'est possible pendant tout le processus du vote : du vote du citoyen jusqu'à l'équipement en passant par le stockage des bulletins et l'unicité des votes. Les natures des attaques peuvent être multiples, nationales ou extra nationales, et l'altération de quelques bulletins peut faire basculer le résultat d'une élection.

L'ensemble des risques abordés ci-dessus peuvent conduire

N°
101.4.

Les autorités de régulation à "retoquées" la solution, c'est ce qui s'est passé en 2016 pour les élections législatives de 2017. En France, la CNIL émet des recommandations pour sécuriser le projet. De son côté l'ANSSI (Agence Nationale pour la Sécurité du Système d'Information) assiste les projets et vérifie la sécurité de la solution. En 2016 le projet a été jugé comme ayant failli sur ces deux plans. A savoir, tout d'abord un manque de temps qui a conduit à annoncer un planning un peu trop optimiste. Ensuite des failles techniques de résistance aux attaques et de fuite de données. Sur ce dernier point l'ANSSI à pointé le manque d'expertise du MEAE et de ses prestataires.

Face à ces difficultés techniques et à leur mise œuvre quel est l'avenir du vote électronique en France ? Si l'on compare avec les autres pays, la France n'est pas isolée et l'on retrouve tous les cas de figure. Certains pays de l'Europe, comme la Norvège, ont abandonnés. Toutefois, il faut noter que pour autant de nombreux pays continuent d'y voir un intérêt et réfléchissent à la mise en place de solutions. Enfin, il est à noter que le vote électronique fonctionne dans certains, notamment de l'europe, puisque l'Estonie et la Suisse sont les plus avancés. L'Estonie s'appuie sur une carte d'identité électronique. Quant à la France, sur une impulsion présidentielle, un nouvel objectif de vote par internet a été posé pour 2022.
Décide

Comme nous l'avons vu, la mise en place du vote électronique est un vrai défi technique. À tel point que la solution proposée peut être refusée pour n'avoir pas su anticiper les difficultés. Ce qui pour autant ne signifie pas l'abandon de cette solution car les enjeux sont multiples. Il s'agit tout d'abord d'une moindre avancée en ce qui concerne les français à l'étranger. Il s'agira de concevoir une solution simple et ayant la confiance des citoyens. A cette fin nous verrons quelles sont les dernières pistes techniques et politiques.

Nº
... / ...

Nº
.... /

Intitulé de l'épreuve : RÉDACTION D'UNE NOTE DE SYNTHÈSE - 20/02/2019

Nombre de copies : 2/2

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Pour le cas du vote des français à l'étranger, l'enjeu est majeur et à la hauteur de la difficulté à organiser de telles élections. En effet les citoyens français sont répartis sur l'ensemble du pays étranger ce qui complexifie l'envoi du matériel de vote dans des pays où le courrier peut être sporadique. De même, les capacités du réseau diplomatique de l'AEAE sont limitées et donc le nombre de bureaux de vote également, ce qui oblige les français à parfois parcourir de nombreux kilomètres. Dans ce cas, le taux de participation s'en ressent. La solution du vote par internet répond à la majorité de ces cas puisque même un cybercafé peut être utilisé pour voter.

Pour répondre à cet enjeu, il faut donc concevoir une solution. Les enjeux de celle-ci sont également multiples. Il faut qu'elle soit tout d'abord simple à mettre en œuvre pour les électeurs : les solutions actuelles de certificats demandent d'être un minimum à l'aide avec l'outil informatique pour pouvoir les utiliser ou surmonter toute difficulté d'installation. Il faut ensuite que l'électeur puisse avoir accès à internet et disposer d'une messagerie. Enfin il est nécessaire d'établir une confiance dans le vote : l'absence de bureau de vote ne permet pas de se garantir de toute menace ou pression sur l'électeur. Ce dernier, pour des raisons de sécurité par exemple, n'aura pas accès au fonctionnement de la solution, qui restera une boîte noire.

Face à ces enjeux, quelles sont les pistes ? La première est technique. En effet, deux solutions techniques se mettent en

N°
31.4.

place : la première avec un produit open source déjà disponible et que l'on peut évoquer dans le monde associatif par exemple : il s'agit d'une méthode avec plusieurs certificat. La deuxième avec une réflexion autour du blockchain qui, du fait de son architecture répartie, offre des garanties de résistance et de résilience.

La deuxième piste pour répondre à ces enjeux est plus politique puisqu'il s'agirait de passer au vote par internet de façon progressive. En réservant ce système aux consultations locales, on limite les enjeux et donc les risques et les moyens mis en œuvre pour attaquer le système tout en permettant de l'évoquer en réel. De ce fait les élections présidentielles ne sont pas candidates au vote par internet à court terme .

Comme nous l'avons vu, les difficultés de mise en place du vote électronique sont multiples. Il faut tout d'abord l'objet de nombreuses difficultés techniques. Ces difficultés peuvent aboutir à un rejet de la solution proposée par les autorités de vérifications que sont entre autres l'ANSSI et la CNIL. D'ailleurs ces difficultés touchent tous les pays qui souhaitent mettre en œuvre ce type de vote.

Pourtant les enjeux sont importants et présentent un réel avantage pour le vote des français à l'étranger. Pour le mettre en place, il sera nécessaire de relever défis de faisabilité et de confiance auprès des électeurs. Dans cet optique, des stratégies techniques et politiques se mettent en place.

Nous ne pouvons que conseiller de prendre la mesure des difficultés et des enjeux du vote électronique par un partenariat interministériel pour mener à bien ce projet et la mise en place d'une carte de vote électronique simple à appréhender par nos citoyens .

N°
... / ...

Nº
.../...